



COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne
1 Place de la Mairie
24310 BOURDEILLES
Tél. 05 53 03 73 13
Mairie@bourdeilles.fr
www.bourdeilles.fr

Procès-verbal Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de BOURDEILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUSSUTOIR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 20 mai 2026

Etaient présents : M. DUSSUTOIR Nicolas, Mme MERLIOT Céline, M. SIMON Fabrice, Mme FELIX Clarisse, M. CHARRIER Régis, Mme JAN Danièle, M. MAROUN Serge, Mmes REVERDY Véronique, CLAUZURE Marianna, COTTIN Laurence, DAMIEN-GALIBERT Sandrine, MM. CHARBONNEAU Olivié, BOUFFIER Bastien, SUDRET ROMAIN, DANTAS Eric

Formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur CHARBONNEAU Olivié

2026-06-DEL02 – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHARBONNEAU Olivié est désigné secrétaire de séance pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du conseil.

2026-06-DEL03 : Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est lu et adopté à l'unanimité des présents

2026-06-DEL04 : Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la CC Dronne et Belle

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur DUSSUTOIR Nicolas est désigné à l'unanimité délégué de la CLECT auprès de la CC Dronne et Belle

2026-06-DEL05 : Désignation d'un référent « égalité »

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 30 novembre 2018. Il prévoit notamment que chaque employeur public se dote d'un référent Egalité.

Les missions du référent « Egalité » :

- Relayer auprès des agents la communication relative à la politique égalité
- Décliner, adapter et faire vivre dans son administration la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Contribuer à une meilleure connaissance des principes de lutte contre les discriminations et les stéréotypes par les agents
- Appuyer et conseiller l'encadrement dans la mise en place d'actions de prévention et le traitement des plaintes lorsque l'existence, présumée ou établie, d'un comportement discriminatoire est portée à sa connaissance

Madame MERLIOT Céline est désignée référente « égalité »

2026-06-DEL06 : Modification statutaire de la CC Dronne et Belle pour préciser les compétences Enfance/Jeunesse et Tourisme

La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne encourage fortement l'EPCI à modifier ses statuts afin qu'ils soient conformes à la définition des compétences du Service Public de la Petite Enfance.

En effet, la Communauté de communes Dronne et Belle doit être désignée comme responsable du Service Public de la Petite Enfance pour la mise en œuvre d'une politique publique petite enfance.

En complément, profitant de cette modification statutaire pour revoir aussi le détail de la compétence tourisme avec des intitulés qui correspondent mieux à la compétence réelle.

Les articles 5.14 « Tourisme : aménagement, développement, entretien et gestion des sites d'intérêt communautaire » et 5.17 « Politique Enfance / Jeunesse / Famille » sont modifiés. Ces deux articles constituent des compétences dites « facultatives supplémentaires ».

5.14- Tourisme : aménagement, développement, entretien et gestion des sites d'intérêt communautaire.

- Valorisation et gestion du site du sentier des Meulières situé sur la commune déléguée de Saint-Crépin de Richemont et du site de la grotte de Beaussac et de l'abbaye de Boschaud à Villars ;
- Valorisation et gestion du site de Saint-Pardoux de Mareuil (cluzeaux et grottes figurant au plan cadastral section E n°89, bâtiment figurant au plan cadastral section B n°33,34,35,36,38,40, parking figurant au plan cadastral section E n°661, lavoir figurant au plan cadastral section B n°39), du site troglodytique des cluzeaux d'Argentine figurant au plan cadastral section AT n°94 ;
- Sécurisation des Cluzeaux d'Argentine ;
- Mise en place d'une signalétique valorisant le patrimoine du territoire ;
- Promotion et valorisation des produits du terroir ;
- Création, aménagement et gestion de pistes cyclables ;
- Gestion des visites, valorisation et sécurisation des grottes de l'Abbaye, du musée et du clocher à Brantôme en Périgord ;
- Gestion des visites de la grotte-carrière du quartier Saint-Roch à Brantôme en Périgord ;
- Gestion des visites de ville de Brantôme en Périgord, Bourdeilles et Mareuil en Périgord.

5.17- Politique Enfance / Jeunesse / Famille

Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse :

- Aménagement et gestion des accueils périscolaires ;

- Construction, aménagement et gestion, y compris gestion déléguée, des accueils de loisirs et des accueils jeunes ;
- Création, gestion de Point Information Jeunesse ;
- Création, gestion d'un lieu expérimental jeunesse pour les 14-30 ans.

Mise en œuvre d'une politique publique petite enfance :

- Recensement du besoin des enfants de moins de 3 ans et de leur famille en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- Information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Planification du développement des modes d'accueil du jeune enfant ;
- Soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire ;
- Aménagement et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) ;
- Création, aménagement et gestion d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;
- Soutien financier et technique au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents.

Politique d'animation de la vie sociale :

- Accompagnement et soutien financier aux centres sociaux culturels du territoire.

Acceptée à l'unanimité des présents

2026-06-DEL07 : Convention « Falaise de la Forge du Boulou »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'usage de terrain pour l'escalade à intervenir avec les propriétaires des lieux.

Cette convention a pour but de préciser les conditions d'ouverture au public et les engagements de chaque partie concernant les équipements, le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade de La Forge du Boulou sur la commune de Bourdeilles.

Acceptée à l'unanimité des présents

2026-06-DEL08 : Cession de l'aire de jeux

Le mobilier de l'aire de jeux a été installé en 2018. Chaque année, un contrôle par un organisme agréé a lieu. Les conclusions du dernier rapport étant très négatives, nous avons fait le choix de fermer cette aire.

Il a été décidé l'achat de nouveaux jeux qui seront installés courant juin. Pour cela il nous faut démonter ceux existant.

A la demande d'habitants du village sollicitant l'acquisition de ces anciens jeux à titre onéreux, Monsieur le Maire propose leurs ventes pour un montant de 400 euros.

Acceptée à l'unanimité des présents

2026-06-DEL09 : Cession des tables de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe de l'acquisition de nouvelles tables pour la salle des fêtes.

Il convient donc de préciser le devenir des 34 anciennes tables :

- 3 tables aux ateliers municipaux
- 6 tables à l'école Angèle LAURIER

Monsieur le Maire propose de céder à titre gracieux :

- 3 tables au Collège « Aliénor d'Aquitaine » de Brantôme
- 22 tables aux associations de la commune

Accepté à l'unanimité des présents

Questions et informations diverses :

Rappel de l'existence des bannettes pour l'usage de chacun des élus dans le bureau du secrétariat de la mairie.

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont sur le site de la mairie depuis 2020, sur la page Mairie > Conseil Municipal à cette adresse <https://www.bourdeilles.fr/conseil-municipal>

Grand Périgueux : un retour sera fait suite à la réception de l'audit financier le 3 juillet.

Tenture de l'annonciation créée par une habitante (1,2 x 0,8 m de broderie) : Elle sera cédée à la commune pour installation dans l'église. Une vitre qui complètera le cadre fourni sera acquit par la commune.

Tournage d'un téléfilm : Cet été à partir du 7 août aux promenades (feu d'artifice), à La Goberge usine culturelle (pour le restaurant) et dans une maison du bourg.

Lecture de la carte postale du voyage scolaire.

Cimetière : rédaction du nouveau règlement intérieur par Céline MERLIOT, et explication de la réorganisation de l'espace (tombes, caveaux etc).

Un devis a été demandé à la carrière de calcaire de Paussac pour la réalisation d'un banc (voire d'autres aménagements) en pierre pour le colombarium et le jardin du souvenir.

Une somme est prévue au budget pour cette dépense.

Madame Clarisse FELIX : Remercie pour l'effort de tous fourni à l'école en ces temps difficiles.

Travaux Rue du Vieux Pont :

Le pont départemental a été déjointé (et non coupé) sur la longueur d'une pierre soit 80 cm, pour l'accès à la nouvelle terrasse en face du restaurant Les Griffons. Le projet est en règle et validé par les ABF.

Il y avait à cet endroit il y a une trentaine-quarantaine d'années une grande terrasse de restaurant (bien plus grande que le projet actuellement en place, avec à l'époque une ouverture de 3 mètres de long sur le pont) et avant cela des maisons le long du début du pont (photo d'archive montrée). La nouvelle terrasse réalisée en 2026 fait 3 m² de plus que ce qui est prévu dans le dossier validé, ce qui suite à la demande de la mairie sera corrigé par le propriétaire : exécution matérielle à vérifier.

Rappel du fait que chacun est en droit de contester personnellement cette réalisation auprès des instances concernées, et que la volonté du maire n'est pas de mener une action en ce sens.

Véronique REVERDY se propose pour la création d'une section « échange de savoirs » au sein de l'association Amicale Laïque, pour des ateliers et activités « autour du fil » (crochet etc) à la mairie en salle 3. Pour les adultes seulement (pas de mineurs), lien intergénérationnel privilégié, a priori plutôt pour les femmes mais ouvert aux hommes.

Bastien BOUFFIER évoque la demande de la CC Dronne et Belle de formaliser dans un document les boucles de randonnée de la commune de Bourdeilles : Monsieur Arnaud BUIGUES a été proposé pour être leur contact sur place.

SIVOS de Brantôme : Monsieur Romain SUDRET est élu vice-président ; Les évolutions budgétaires seront à suivre de près notamment en ce qui concerne certains équipements sportifs à Brantôme et la contribution afférente de Bourdeilles.

Ecole :

Le terrassement de la cour de l'école devra être refait au plus tard le 6 juin 2028 (envoi du document administratif attestant la fin des travaux) : la matière du sol doit être remplacée par un matériau plus écologique / durable et gérant mieux la thermie en été. Une étude et une proposition ont été reçues, les travaux pourront être lancés après la validation du budget municipal à ce sujet.

Achat d'équipements : un projecteur / écran, une climatisation pour la classe maternelle, un garage à vélos pour les CM2 qui prennent le bus.

Voies Départementales : Diverses demandes de voirie qui doivent passer par le Département de la Dordogne et non par la commune : Rédiger un courrier à Monsieur Olivier CHABREYROU, Conseiller Départemental du canton de Brantôme à l'Hôtel du Département 2 rue Paul-Louis Courier CS 11200, 24019 PERIGUEUX CEDEX

Le prochain conseil municipal aura lieu début juillet 2026.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le Maire,

Le secrétaire,